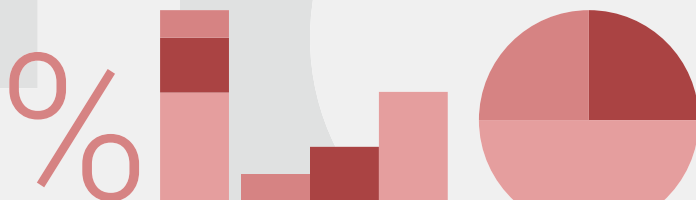


Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, novembre 2024

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

Parcours de formation des jeunes de 16–25 ans issus du domaine de l'asile

Près de 52% des réfugiés et personnes admises à titre provisoire (R/AP) arrivés en 2017 en Suisse entre l'âge de 16 et 25 ans ont suivi ou suivent encore une formation post-obligatoire dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse. Comparé à ceux arrivés en 2012, cela correspond à une augmentation de 15 points de pourcentage (de 37% à 52%). C'est principalement la participation à des formations transitoires (des formations d'intégration non certifiantes) qui a contribué à cette augmentation (de 27% à 41% entre les jeunes R/AP arrivés en 2012 et ceux arrivés en 2017).

36% des jeunes R/AP arrivés en 2017 ont entamé une formation certifiante, contre 23% pour ceux arrivés en 2012. Cette augmentation est fortement liée aux jeunes qui sont passés par une formation transitoire. Près de deux tiers des jeunes qui ont commencé une formation certifiante étaient inscrits dans une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

86,8% des jeunes R/AP qui accèdent à une formation du degré secondaire II obtiennent un titre du degré secondaire II, soit presque autant que le reste des jeunes qui ont été scolarisés en Suisse (92,6%) alors qu'ils sont arrivés en Suisse après la fin de la scolarité obligatoire.

Les jeunes les plus âgés (23–25 ans) à leur arrivée en Suisse débutent nettement moins souvent une formation, tout comme les femmes. La parentalité semble jouer un rôle important dans cette différence entre hommes et femmes.

Introduction

Cette publication présente pour la première fois un panorama détaillé de la situation dans le domaine de la formation des jeunes issus du domaine de l'asile qui sont arrivés en Suisse après la fin

de la scolarisation obligatoire. Elle traite notamment de questions telles que l'accès à une formation et l'obtention d'un titre¹, cela au cours d'une période marquée par de grandes variations dans les arrivées annuelles en lien avec l'asile².

En Suisse chaque demande d'asile est examinée individuellement par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM)³. Le statut de réfugié reconnu est accordé à toute personne exposée à de sérieux préjudices dans son pays d'origine en raison de caractéristiques personnelles (religion, opinion politique etc.). Le SEM accorde également le statut de «personne admise à titre provisoire» aux personnes qui ne remplissent pas les critères pour obtenir le statut de réfugié reconnu lorsque l'exécution du renvoi n'est pas possible, n'est pas autorisée ou ne peut être raisonnablement exigée, par exemple lorsqu'un conflit sévit dans le pays d'origine. Dans les deux cas, même si ces deux statuts dépendent de permis de résidence différents⁴, ces personnes obtiennent le droit de rester en Suisse.

¹ Les données à disposition ne contiennent actuellement aucune information sur la trajectoire de formation de ces jeunes avant leur arrivée en Suisse, il est donc possible que certains aient déjà obtenu un titre ou un diplôme dans leur pays d'origine qu'ils arrivent à valoriser directement sur le marché du travail sans devoir se former de nouveau. Bien qu'il n'existe pas de chiffres à ce sujet, nous estimons que cela ne concerne qu'une toute petite partie des jeunes arrivés entre 2012 et 2017.

² En 2012 on a recensé environ 3700 arrivées de jeunes issus du domaine de l'asile et qui étaient toujours en Suisse à la fin de l'année, en 2015 plus de 12 300, et en 2017 environ 2000. En 2022, le nombre d'arrivées est reparti à la hausse (près de 6000 arrivées, auxquelles il faut ajouter environ 7700 jeunes venus d'Ukraine, même si ces derniers sont formellement hors du domaine de l'asile.).

³ Pour des informations détaillées à ce sujet, voir: www.sem.admin.ch → Asile / Protection contre la persécution → Asile / Protection contre la persécution

⁴ Les réfugiés reconnus sont au bénéfice d'un permis B tandis que les personnes admises à titre provisoire (avec ou sans statut de réfugié) sont au bénéfice d'un permis F.

En 2019, la Confédération et les cantons ont mis en place l'Agenda Intégration Suisse (AIS) afin d'intégrer plus rapidement les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire (R/AP) dans le monde du travail et la société⁵. Un objectif a notamment été fixé pour le domaine de la formation (objectif 3): «les deux tiers de l'ensemble des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés âgés de 16 à 25 ans suivent une formation post-obligatoire cinq ans après leur entrée en Suisse». Dans ce cadre, des mesures d'intégration supplémentaires ont été développées. Elles s'ajoutent aux mesures d'intégrations cantonales déjà en place avant l'AIS et aux préapprentissage d'intégration qui ont été organisés pour la première fois en été 2018 (voir encadré ci-dessous pour plus de détail).

Les analyses présentées ici se focalisent sur les jeunes R/AP arrivés entre 16 et 25 ans en Suisse entre les années 2012 et 2017⁶, soit avant l'entrée en vigueur de l'AIS. S'il est possible que certains de ces jeunes aient pu bénéficier de mesures liées à l'AIS, ces analyses ne fournissent en aucun cas une évaluation des objectifs fixés dans le cadre de l'AIS. L'objectif visé ici est de fournir un premier état des lieux de la situation des jeunes R/AP dans le domaine de la formation⁷.

Population d'analyse, données et définitions

La présente publication s'intéresse au parcours de formation des jeunes réfugiés reconnus (au bénéfice donc d'un permis B) et personnes admises à titre provisoire (au bénéfice d'un permis F) arrivés entre 16 et 25 ans en Suisse et qui résident toujours en Suisse cinq ans après leur arrivée sur le territoire⁸. Ces jeunes ont tous été préalablement des requérants d'asile (au bénéfice d'un permis N pendant la phase d'instruction de leur dossier par les autorités).

Cette analyse s'appuie d'une part sur les données LABB et d'autre part sur les données STATPOP et SYMIC. Ces dernières permettent d'identifier la population cible, tandis que les données LABB fournissent des informations détaillées sur le parcours de formation de l'ensemble de la population depuis 2012. Sur cette base, il est possible d'analyser le parcours de formation des jeunes R/AP qui sont arrivés en Suisse à partir de l'année 2012.

Les données LABB recensent toutes les formations dont la durée correspond à au moins six mois à temps plein. Cela inclut certaines offres de formations d'intégration cantonales et, depuis 2018, les préapprentissage d'intégration (PAI). Ces derniers, qui ont été mis en place dans le cadre d'un programme pilote et qui durent en principe un an, sont

notamment destinés aux R/AP dans le but de les préparer à une formation professionnelle initiale⁹. Les données à disposition ne permettent néanmoins pas actuellement d'analyser ces formations d'intégration directement, car elles sont souvent regroupées avec d'autres formations sous la catégorie «formations transitoires¹⁰». Pour cette publication, nous utilisons cette catégorie «formations transitoires» comme variable «proxy» pour mesurer les formations d'intégration.

Première entrée en formation

Le pourcentage de jeunes R/AP qui entament une première formation (toutes formations confondues) ne cesse d'augmenter: on passe de 37% à 52% d'entrée en formation dans les cinq ans suivant l'arrivée en Suisse entre les jeunes arrivés en 2012 et ceux arrivés en 2017 (cf. graphique G1). Cette augmentation est principalement liée à la participation à des formations transitoires (des formations d'intégration non certifiantes, cf. encadré "Population d'analyse, données et définitions"), qui a presque doublé entre les jeunes arrivés en 2012 et ceux arrivés en 2017. Elle est certainement liée au renforcement de l'offre de formation à destination des R/AP.

En effet, la première entrée en formation correspond la plupart du temps à une formation transitoire: 41% de ceux qui sont arrivés en 2017 ont suivi une telle formation dans les cinq ans après l'arrivée en Suisse. On observe également qu'entre 8% et 10% de ces jeunes entrent directement dans une formation certifiante du degré secondaire II dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse. Enfin, il est très rare que la première formation suivie par les jeunes R/AP considérés corresponde à une formation du degré tertiaire, que ce soit dans une haute école ou dans la formation professionnelle supérieure (environ 1%), ou à une autre formation (moins de 1%).

Lorsqu'on s'intéresse de nouveau au pourcentage global de jeunes R/AP qui entament une première formation, les tendances révèlent un léger recul parmi les jeunes arrivés en Suisse en 2017: 52% contre 57% pour les jeunes arrivés en 2016. Cette tendance est principalement liée à une diminution des entrées en formation transitoire¹¹. Des analyses sur les jeunes arrivés après 2017 et sur une période limitée à trois ans de résidence en Suisse, montrent que ce recul ne se confirme pas: parmi les jeunes arrivés en 2019,

⁵ www.sem.admin.ch → Intégration & naturalisation → Encouragement de l'intégration → Programmes d'intégration cantonaux et Agenda Intégration → Agenda Intégration Suisse

⁶ Parmi ceux arrivés entre 2012 et 2017, 38% venaient d'Érythrée, 24% d'Afghanistan et 15% de Syrie. En outre, 10% venaient d'un autre pays d'Afrique, et 9% d'un autre pays d'Asie.

⁷ Cette publication n'aborde donc pas le thème de la situation professionnelle des R/AP. Pour des informations à ce sujet, voir: www.sem.admin.ch → Intégration & naturalisation → Encouragement de l'intégration → Suivi de l'encouragement de l'intégration → Situation professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés

⁸ Pour plus de détail sur la méthode, voir: www.sem.admin.ch → Intégration & naturalisation → Encouragement de l'intégration → Suivi de l'encouragement de l'intégration → Situation en matière de formation des jeunes admis à titre provisoire et des réfugiés reconnus

⁹ Les PAI ont été pérennisés en 2024. Depuis 2021 ils sont également ouverts aux personnes ne relevant pas du domaine de l'asile comme les immigrés tardifs et les personnes au bénéfice d'un permis S. Pour plus de détail sur les PAI, voir: www.sem.admin.ch → Intégration & naturalisation → Innovation dans le domaine de l'intégration → Préapprentissage d'intégration

¹⁰ Pour plus d'informations sur la catégorie «formations transitoires», se référer à la publication OFS (2016) «La transition à la fin de l'école obligatoire»

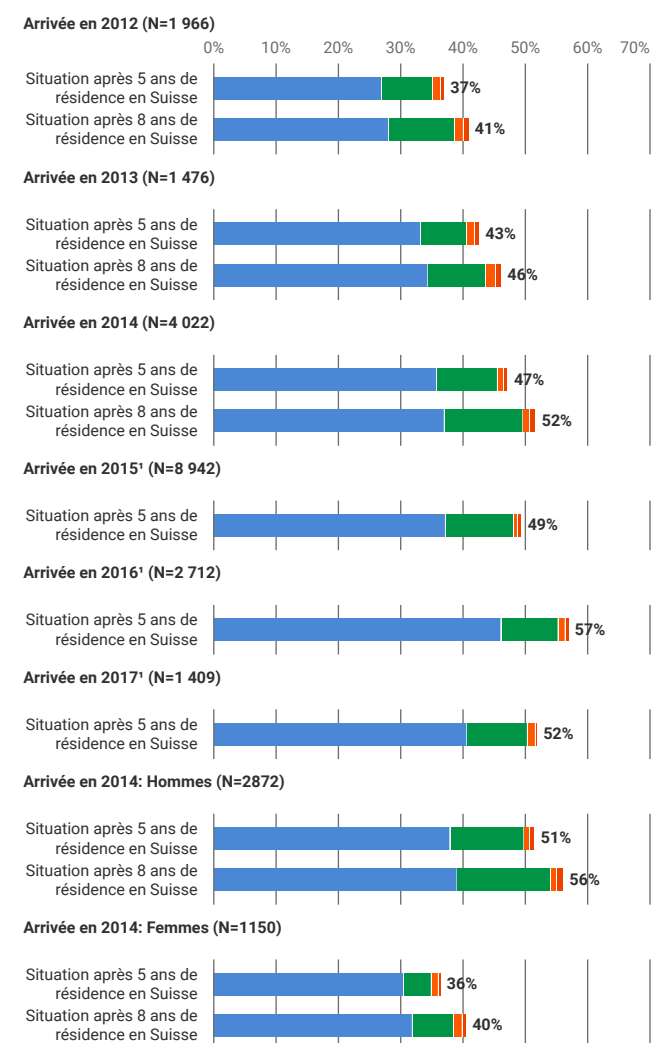
¹¹ Cette tendance, qui est spécifique aux jeunes arrivés en 2017 est difficile à interpréter et est certainement multifactorielle. Par exemple, ces nouveaux arrivants pourraient avoir un profil différent. De plus, ils arrivent dans un contexte particulier, après une vague importante d'admission de R/AP qui pourrait avoir temporairement «saturé» les offres de formation. Enfin, la pandémie de COVID-19 pourrait avoir momentanément eu un impact sur l'accès à une formation.

presque 52% ont débuté une formation dans les trois ans suivant leur arrivée en Suisse (cf. tableau en lien avec cette publication à télécharger). Cela suggère que les cohortes arrivées plus récemment accèdent plus rapidement à une formation.

Première formation suivie et pourcentages de première entrée en formation dans les cinq ans et huit ans après l'arrivée en Suisse **G1**

Périmètre : ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du domaine de l'asile arrivés à partir de 2012 en Suisse et qui résidaient toujours en Suisse cinq ans après leur arrivée.

■ formation transitoire ■ formation du degré secondaire II certifiant
■ formation du degré tertiaire
■ autres formations (formation non certifiante du degré secondaire II, semestre de motivation)



¹ pour ces années, il n'y a pas d'information sur la situation après 8 ans de résidence en Suisse au moment de la parution de cette publication
Exemple de lecture : 37% des jeunes R/AP arrivés en 2012 en Suisse ont débuté une première formation dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse. Ce pourcentage monte à 41% lorsqu'on prend en compte la situation après huit ans de résidence en Suisse

État des données: 04.11.2024
Source: OFS – LABB; SYMIC

gr-f-15.10.03.01-17
© OFS 2024

La première entrée en formation peut aussi arriver après de nombreuses années de résidence sur le territoire. Par exemple, si l'on prend en compte la situation après huit ans de résidence en Suisse comparé à la situation après cinq ans de résidence, on observe qu'environ 4% des R/AP qui sont arrivés entre 2012 et 2014, font leur première entrée en formation après six, sept ou huit années de résidence en Suisse.

Par ailleurs on constate d'importantes différences entre les hommes et les femmes dans les pourcentages de première entrée en formation: les jeunes femmes arrivées en 2014 sont 36% à avoir entamé une première formation dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse, contre 51% pour les hommes. Ces pourcentages montent à respectivement 40% et 56% si l'on considère la situation après huit ans de résidence sur le territoire (voir aussi le graphique G5 concernant ces différences). Cet écart entre hommes et femmes s'observe également parmi les jeunes arrivés plus récemment en Suisse (cf. tableau en lien avec cette publication à télécharger).

Durée moyenne entre l'arrivée en Suisse et la première entrée en formation

Si de plus en plus de jeunes R/AP débutent une formation, l'entrée en formation peut arriver plusieurs années après l'arrivée en Suisse. Pour rendre compte de cela, les résultats présentés ici (ainsi qu'ultérieurement dans la publication) documentent la situation après cinq ans et après huit ans de résidence en Suisse.

Parmi les jeunes R/AP qui ont débuté une première formation dans les cinq ans suivant l'arrivée en Suisse (cf. graphique G1), on observe que l'entrée en formation arrive en moyenne après environ deux années de résidence sur le territoire (graphique G2). Si l'on prend en compte une période de résidence de huit ans depuis l'arrivée en Suisse, cette moyenne augmente à deux ans et demi.

La durée moyenne entre l'arrivée sur le territoire et le début de la première formation (toutes formations confondues) varie fortement selon l'âge d'arrivée en Suisse. Si l'on considère la situation après cinq ans de résidence des jeunes arrivés en 2014, on observe que ceux arrivés entre 16 et 17 ans mettent en moyenne moins d'un an et demi (moyenne de 1,4) pour débiter une première formation, contre en moyenne plus de trois ans (moyenne de 3,3) pour ceux arrivés entre 23 et 25 ans. Si la période de résidence considérée est allongée à huit ans, on constate également que la durée moyenne d'entrée en première formation augmente plus fortement à mesure que l'âge d'arrivée en Suisse augmente: +0,2, soit moins de trois mois, pour les 16–17 ans contre +0,6, soit plus de six mois, pour les 23–25 ans. Autrement dit, la première entrée en formation peut prendre beaucoup de temps pour les personnes arrivées entre 23 et 25 ans en Suisse¹².

Enfin, on observe certaines fluctuations dans les durées moyennes de première entrée en formation qui sont liées à la conjoncture. Plus le nombre de jeunes R/AP admis en Suisse augmente, plus les durées moyennes augmentent. Ainsi, pour les

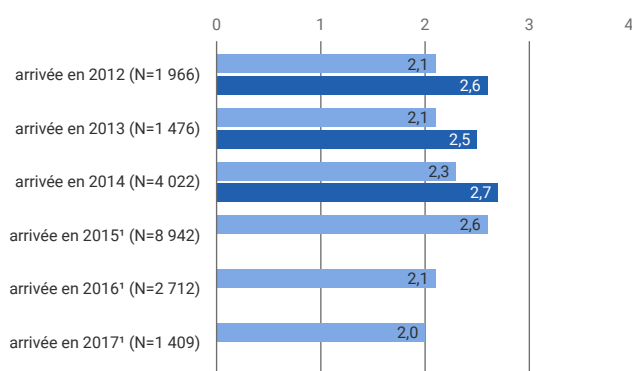
¹² Cela pourrait être lié au fait que parfois certaines mesures à destination des jeunes R/AP sont limitées à certaines classes d'âge et/ou au fait que certains de ces jeunes travaillent plusieurs années avant de commencer une formation.

personnes arrivées en 2015 (une année marquée par un nombre élevé de personnes arrivées en Suisse dans le cadre de l'asile), la durée moyenne entre l'arrivée en Suisse et le début de la première formation s'élève à plus de deux ans et demi (moyenne de 2,6)¹³ (contre deux ans pour celles arrivées en 2017).

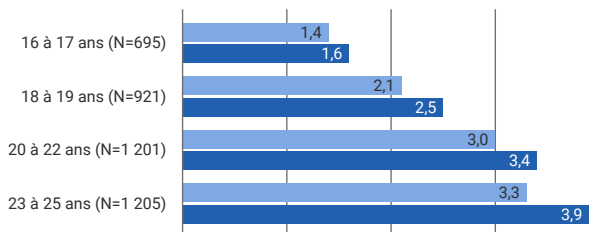
Durée moyenne entre l'arrivée en Suisse et l'entrée en première formation dans les cinq ans et huit ans après l'arrivée en Suisse, en années G2

Périmètre : ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du domaine de l'asile arrivés à partir de 2012 en Suisse et qui résidaient toujours en Suisse cinq ans après leur arrivée.

- Situation après 5 ans de résidence en Suisse
- Situation après 8 ans de résidence en Suisse



Arrivée en 2014 à l'âge de:



¹ pour ces années, il n'y a pas d'information sur la situation après 8 ans de résidence en Suisse au moment de la parution de cette publication

État des données: 04.11.2024
Source: OFS - LABB; SYMIC

gr-f-15.10.03.01-18
© OFS 2024

L'entrée dans une formation certifiante

En favorisant l'accès pour les jeunes R/AP à une formation certifiante¹⁴, leurs chances de trouver un emploi qualifié augmente. Le graphique G3 montre le pourcentage de jeunes qui accèdent à une telle formation dans les cinq ans suivant leur arrivée, en fonction de l'année d'arrivée en Suisse.

¹³ On peut supposer que cela est peut-être lié aux délais nécessaires à l'ouverture de places de formation supplémentaires, notamment des formations transitoires. Cela pourrait aussi être lié au délai de traitement de la demande d'asile.

¹⁴ Il s'agit de toutes les formations du degré secondaire II et du degré tertiaire qui débouchent sur l'obtention d'un certificat (titre ou diplôme) reconnu par la Confédération. Dans les faits, ici le degré tertiaire représente moins de 1% des entrées en formation. Voir également: www.sefri.admin.ch → Formation → Espace suisse de formation → Système éducatif suisse

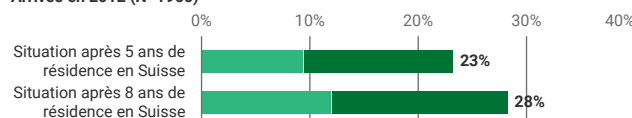
On constate que le pourcentage d'entrée en formation certifiante augmente de près de 13 points de pourcentages entre les jeunes arrivés en 2012 et ceux arrivés en 2017: on passe respectivement de 23% à 36% d'entrées. Cette augmentation est principalement liée aux jeunes qui sont passés par une formation transitoire, tandis que le pourcentage d'entrée directe dans une formation certifiante est resté relativement stable. Des analyses supplémentaires indiquent que le pourcentage de jeunes qui ont fait une formation transitoire et qui sont ensuite entrés dans une formation certifiante tend à augmenter: on passe de 51% pour les jeunes arrivés en 2012 à 61% pour ceux arrivés en 2017. Ces tendances s'observent tant pour les hommes que pour les femmes, même si les femmes sont un peu moins nombreuses à débiter une formation certifiante après une formation transitoire que les hommes (56% contre 64% pour les jeunes arrivés en 2017 en Suisse).

Type d'entrée dans une formation certifiante et pourcentages d'entrée en formation certifiante dans les cinq ans et huit ans après l'arrivée en Suisse G3

Périmètre : ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du domaine de l'asile arrivés à partir de 2012 en Suisse et qui résidaient toujours en Suisse cinq ans après leur arrivée.

- entrée dans une formation certifiante sans passage par une formation transitoire
- entrée dans une formation certifiante avec passage par une formation transitoire

Arrivée en 2012 (N=1966)



Arrivée en 2013 (N=1476)



Arrivée en 2014 (N=4022)



Arrivée en 2015¹ (N=8942)



Arrivée en 2016¹ (N=2712)



Arrivée en 2017¹ (N=1409)



¹ pour ces années, il n'y a pas d'information sur la situation après 8 ans de résidence en Suisse au moment de la parution de cette publication
Exemple de lecture : 23% des jeunes R/AP arrivés en 2012 en Suisse ont débuté une formation certifiante dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse. Ce pourcentage monte à 28% lorsqu'on prend en compte la situation après huit ans de résidence en Suisse

État des données: 04.11.2024
Source: OFS - LABB; SYMIC

gr-f-15.10.03.01-19
© OFS 2024

Si les tendances semblent stagner parmi les jeunes arrivés en 2017, des analyses sur les jeunes arrivés plus récemment semblent montrer que l'augmentation se poursuit. Si l'on considère la situation après trois ans de résidence en Suisse, on passe de 16% d'entrée dans une formation certifiante parmi les jeunes arrivés en 2017, à 24% pour les jeunes arrivés en 2019 (cf. tableau en lien avec cette publication à télécharger).

Des augmentations s'observent également lorsqu'on prend en compte la situation des jeunes qui résident depuis huit ans en Suisse. Les pourcentages d'entrée en formation certifiante atteignent 28% (+5%), 32% (+6%) et 37% (+8%), respectivement pour les jeunes qui sont arrivés en 2012, 2013 et 2014 en Suisse.

Ces résultats suggèrent donc non seulement qu'il y a une forte évolution à la hausse, en tout cas au cours de la période analysée, mais aussi que l'entrée dans une formation certifiante peut prendre de nombreuses années pour les jeunes R/AP.

Durée moyenne entre l'arrivée en Suisse et l'entrée dans une formation certifiante

Alors que pour certains R/AP la formation certifiante constitue la première entrée en formation, la majorité des R/AP qui accèdent à une formation certifiante passent d'abord par une formation transitoire (cf. graphiques G1 et G3). L'entrée en formation certifiante des jeunes R/AP peut donc prendre un certain temps. En effet, si l'on considère la situation après cinq ans de résidence en Suisse, on constate qu'en moyenne les jeunes R/AP débutent une formation certifiante plus de trois ans et demi après leur arrivée en Suisse (graphique G4). Ces délais moyens s'allongent à plus de quatre ans lorsque c'est la situation après huit ans de résidence en Suisse qui est prise en compte.

Tout comme pour l'entrée dans une première formation (cf. graphique G2), on observe:

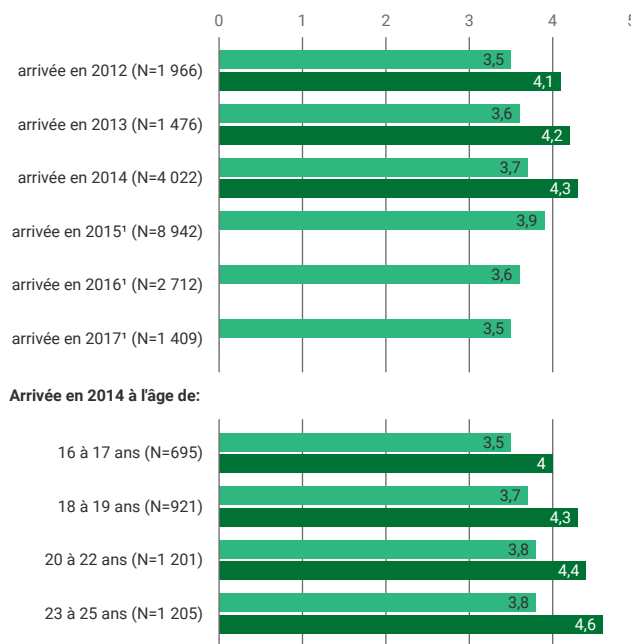
- Qu'il y a des différences en fonction de l'âge d'arrivée en Suisse, même si elles sont moins marquées.
- Que lorsque la situation après huit ans de résidence en Suisse est prise en compte, l'écart entre les plus jeunes et les moins jeunes tend à se creuser.
- Que la durée moyenne d'entrée en formation certifiante augmente à mesure que le nombre de jeunes R/AP admis en Suisse augmente.

L'accès à une formation certifiante peut donc prendre de nombreuses années pour les jeunes R/AP. Cela est lié en partie au fait qu'ils mettent en moyenne plus de deux ans à accéder à une première formation (c'est-à-dire à une formation transitoire dans la plupart des cas, cf. graphiques G1 et G2). À cela, il faut ajouter le temps nécessaire pour terminer cette formation transitoire avant de poursuivre vers une formation certifiante.

Durée moyenne entre l'arrivée en Suisse et l'entrée dans une formation certifiante dans les cinq ans et huit ans après l'arrivée en Suisse, en années G4

Périmètre : ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du domaine de l'asile arrivés à partir de 2012 en Suisse et qui résidaient toujours en Suisse cinq ans après leur arrivée

- Situation après 5 ans de résidence en Suisse
- Situation après 8 ans de résidence en Suisse



¹ pour ces années, il n'y a pas d'information sur la situation après 8 ans de résidence en Suisse au moment de la parution de cette publication

État des données: 04.11.2024
Source: OFS - LABB; SYMIC

gr-f-15.10.03.01-20
© OFS 2024

Différences en fonction des caractéristiques individuelles

Au total, cinq ans après leur arrivée en Suisse 49% des R/AP arrivés en 2015 ont débuté une formation (cf. graphique G5, voir également G1). Ils sont 17% à avoir suivi uniquement une formation transitoire et 32% à avoir débuté une formation certifiante (dont 20% après avoir suivi une formation transitoire).

Les femmes sont moins nombreuses à débiter une formation que les hommes. Parmi les jeunes arrivés en Suisse en 2015, près de deux tiers (66%) des femmes n'ont entamé aucune formation dans les cinq ans suivant leur arrivée sur le territoire, tandis que cela concerne moins de la moitié des hommes (46%).

Des analyses plus détaillées suggèrent que la parentalité réduit de manière importante les chances de débiter une formation parmi les jeunes femmes R/AP. Dans les données à disposition, nous avons pu identifier si lors du dépôt de la demande d'asile, il y avait au moins un enfant présent dans le dossier. Sur cette base, on observe que seulement 8% des femmes avec enfant arrivées en 2015 ont débuté une formation dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse, contre 40% pour les femmes

sans enfant (l'effet observé pour les hommes avec enfant n'est pas statistiquement significatif toutes choses égales par ailleurs, cf. modèle de régression disponible dans le tableau en lien avec cette publication à télécharger).

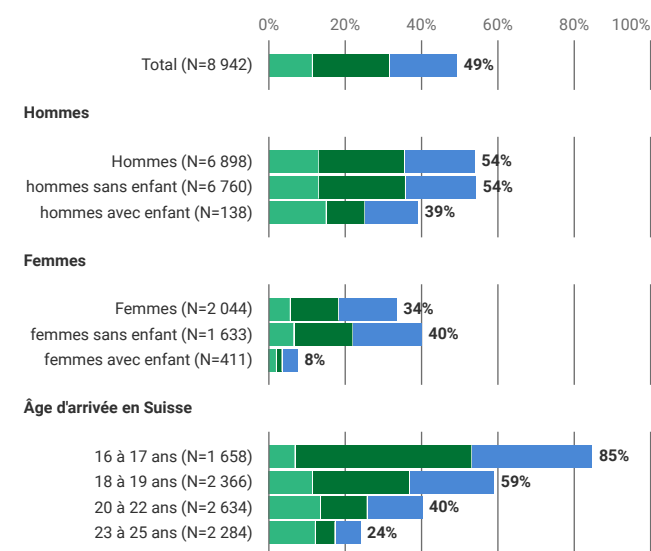
Enfin, les analyses révèlent des différences importantes dans la participation à la formation en fonction de l'âge d'arrivée en Suisse. Les jeunes arrivés entre 16 et 17 ans sont près de 85% à être entrés en formation, dont plus de 53% dans une formation certifiante (dont la plupart ont suivi préalablement une formation transitoire). Ces pourcentages valent respectivement 24% et 18% pour les jeunes arrivés en Suisse entre 23 et 25 ans.

Par ailleurs, les différences entre hommes et femmes dans la participation à la formation s'observent aussi en fonction de l'âge d'arrivée en Suisse, même si elles sont très peu marquées parmi les jeunes arrivés entre 16 et 17 ans en Suisse.

Trajectoire d'entrée en formation des jeunes arrivés en 2015 dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse et profils en fonction du genre, de la présence d'enfants lors du dépôt de la demande d'asile, et de l'âge à l'arrivée en Suisse G5

Périmètre : ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du domaine de l'asile arrivés en 2015 en Suisse et qui résidaient toujours en Suisse cinq ans après leur arrivé

- entrée dans une formation certifiante sans passage par une formation transitoire
- entrée dans une formation certifiante avec passage par une formation transitoire
- pas d'entrée dans une formation certifiante mais passage par une formation transitoire



Note : le nombre dans le graphique correspond au pourcentage d'entrée en formation après cinq ans de résidence en Suisse.

État des données: 04.11.2024
Source: OFS – LABB; SYMIC

gr-f-15.10.03.01-21
© OFS 2024

Différences en fonction du statut obtenu et du moment de son obtention

Des différences dans la participation à une formation s'observent également selon le statut que la personne a obtenu et le moment où ce statut a été obtenu. Le graphique G6 présente pour les jeunes R/AP arrivés en 2015 en Suisse les effets marginaux moyens (average marginal effects) pour la probabilité d'entrer dans une formation (toutes formations confondues) et pour la probabilité d'entrer dans une formation certifiante. Ces effets marginaux moyens sont issus de régressions logistiques¹⁵ qui contrôlent pour différents facteurs tels que le sexe, la présence d'enfants dans le dossier de demande d'asile, l'âge d'arrivée en Suisse, la région linguistique et la région d'origine.

Les analyses montrent que, toutes choses égales par ailleurs, les jeunes ayant obtenu le statut de réfugié reconnu ont souvent une probabilité plus élevée d'entrer dans une formation (toutes formations confondues) et d'entrer dans une formation certifiante, comparé aux jeunes ayant obtenu le statut de personne admise à titre provisoire (avec ou sans statut de réfugié). Ces analyses documentent également des variations significatives dans la participation à une formation en fonction du moment où le statut obtenu a été attribué par les autorités. Plus le statut a été obtenu tôt, plus les chances d'entrer en formation sont élevées. Des analyses supplémentaires indiquent que l'entrée en formation arrive plus tôt parmi les personnes ayant obtenu un statut tôt. Pour rappel, les jeunes arrivés en 2015 n'ont pas bénéficié des procédures d'asile accélérées (menées dans un délai de 140 jours), mises en place depuis mars 2019 suite à la révision de la loi sur l'asile. Plus de deux tiers d'entre eux ont en effet obtenu un statut après au moins deux ans de résidence sur le territoire (cf. graphique G6). La nouvelle loi pourrait donc contribuer à réduire les différences observées. Il est par ailleurs possible que les jeunes qui ont obtenu un statut après plusieurs années de résidence en Suisse finissent par suivre une formation dans les années suivant l'obtention de ce statut (possibles délais plus longs d'entrée en formation).

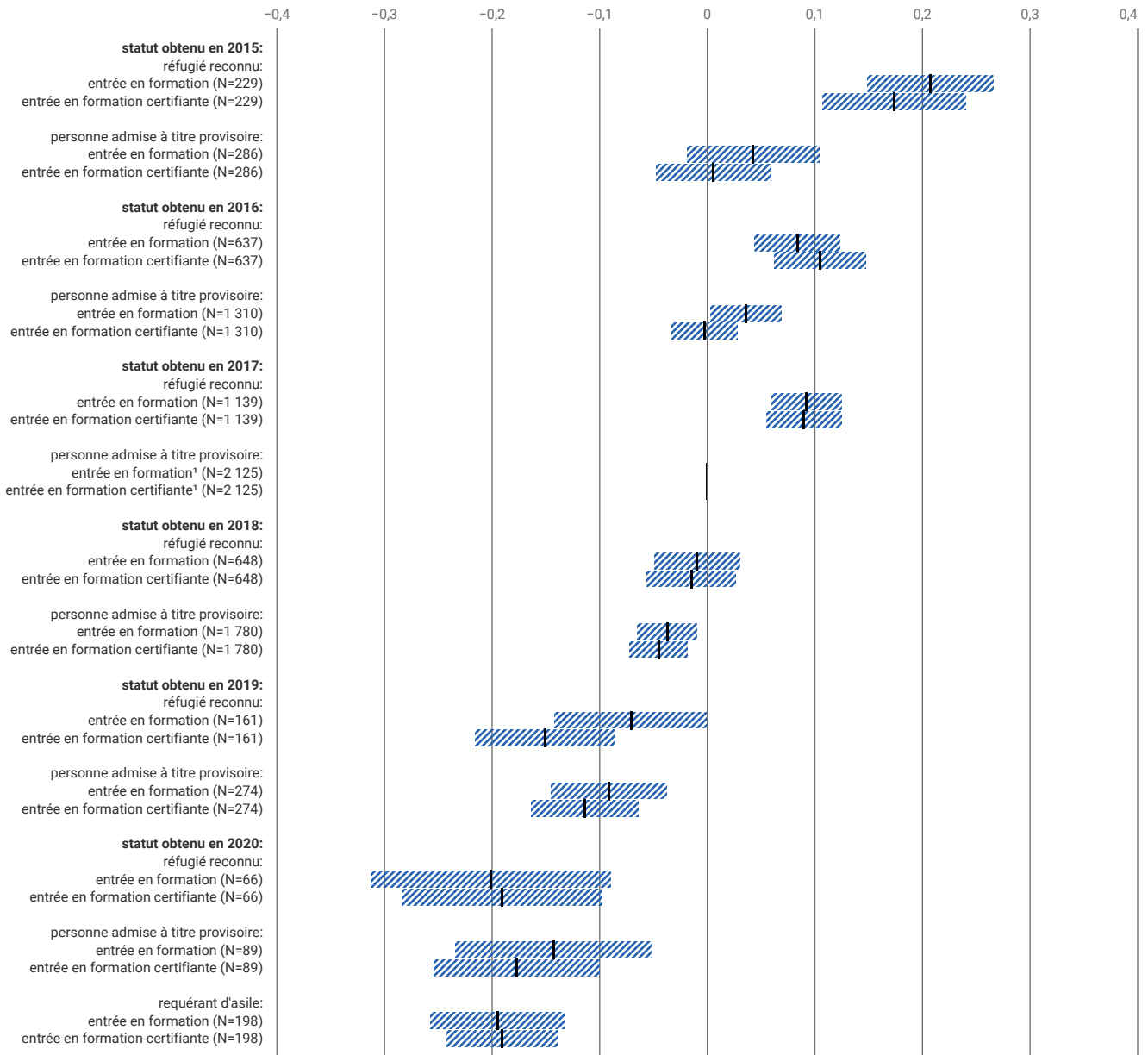
¹⁵ Ces régressions peuvent être consultées dans le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

Effets marginaux moyens (average marginal effects) pour la probabilité d'entrer dans une formation et la probabilité d'entrer dans une formation certifiante en fonction du type de statut obtenu et du moment où il a été obtenu

G6

Périmètre : ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du domaine de l'asile arrivés en 2015 en Suisse et qui résidaient toujours en Suisse cinq ans après leur arrivé

■ Effets marginaux moyens ▨ Intervalle de confiance (95%)



¹ catégorie de référence

Note : ces résultats sont extraits de modèles de régression présentés dans le tableau en lien avec cette publication à télécharger.

Exemple de lecture : toutes choses égales par ailleurs, les chances d'entrer dans une formation (toutes formations confondues) ont été de 21 points de pourcentages plus élevées pour les jeunes ayant obtenu le statut de réfugié en 2015, comparé aux jeunes ayant obtenu le statut de personne admise à titre provisoire en 2017 (catégorie de référence).

État des données: 04.11.2024
Source: OFS – LABB; SYMIC

gr-f-15.10.03.01-22
© OFS 2024

Filière de formation certifiante suivie

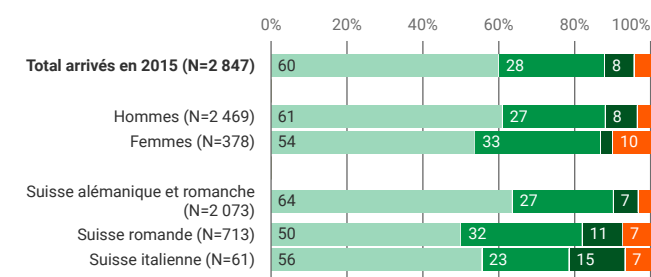
Parmi les jeunes R/AP arrivés en 2015 et qui ont entamé une formation certifiante dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse, plus de 60% ont suivi une formation préparant à une AFP¹⁶ (graphique G7). Les autres ont majoritairement suivi une formation préparant à un CFC. Le plus souvent, il s'agit d'un CFC en trois ans (28%), plutôt qu'un CFC en quatre ans (8%). Enfin, à peine 4% ont débuté une autre formation (que ce soit dans une école de culture générale, une école de maturité gymnasiale ou dans le degré tertiaire).

Tout comme les jeunes qui ont suivi leur scolarité en Suisse (cf. OFS, 2016, G3.1), ces tendances varient en fonction des régions linguistiques: en Suisse alémanique et romanche, les R/AP sont plus nombreux à suivre une AFP (64%), qu'en Suisse italienne (56%), et en Suisse romande (50%).

Filière de formation suivie par les jeunes arrivés en 2015 et ayant entamé une formation certifiante dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse G7

Périmètre : ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du domaine de l'asile arrivés en 2015 en Suisse et qui résidaient toujours en Suisse cinq ans après leur arrivée

■ entrée en AFP ■ entrée en CFC en 3 ans ■ entrée en CFC en 4 ans
■ entrée en école de culture générale ou de maturité gymnasiale ou dans une formation du degré tertiaire



État des données: 04.11.2024
Source: OFS – LABB; SYMIC

gr-f-15.10.03.01-23
© OFS 2024

On observe également que les hommes suivent plus souvent une AFP comparé aux femmes (61% versus 54%). Les femmes quant à elles sont plus représentées dans les CFC en trois ans (33% versus 27%) et dans les formations qui ne relèvent pas de la formation professionnelle initiale (FPI) (10% versus 3% – ce qui représente moins de 40 femmes en chiffres absolus).

Le tableau TA1 en annexe indique les types de formations détaillées les plus fréquentées dans la FPI. On constate que les vingt formations présentées représentent plus de 50% de

l'ensemble des formations suivies dans la FPI. A elles seules, les trois formations suivantes comptabilisent chacune au moins 5% des entrées en formation certifiante:

- Aide en technique du bâtiment AFP (6%)
- Assistant/Assistante du commerce de détail AFP (5%)
- Aide en soins et accompagnement AFP (5%)

Des analyses supplémentaires par domaine de formation (cf. OFS, 2019) montrent que plus de deux tiers des jeunes R/AP se forment dans l'un des quatre domaines de formation suivant: «électricité et mécanique» (23%), «architecture et bâtiment» (21%), «services aux particuliers» (15%), et «vente en gros et au détail» (10%).

Taux de réussite d'un titre du degré secondaire II

Le graphique G8 présente le taux de réussite d'un titre du degré secondaire II sur une période de six ans des jeunes R/AP qui sont arrivés en Suisse à partir de 2012 et qui sont entrés dans une formation certifiante du degré secondaire II. Comme le moment d'entrée dans une formation varie fortement au sein de la population des R/AP, le point de référence considéré ici n'est pas l'année d'arrivée en Suisse, mais l'année d'entrée dans une formation certifiante du degré secondaire II. De plus, afin de mettre en perspective les tendances observées, le graphique G8 reprend certains résultats déjà publiés sur l'ensemble des jeunes de Suisse qui sont entrés dans le degré secondaire II (cf. OFS 2018).

86,8% des jeunes R/AP entrés entre 2015 et 2017 dans une formation du degré secondaire II ont obtenu un titre du degré secondaire II dans les six ans suivant leur entrée dans le degré secondaire II, tandis que plus de 2% étaient encore en formation à ce moment-là. Il s'agit d'un taux similaire à celui observé parmi des jeunes qui ont été scolarisés en Suisse: 92,6% pour l'ensemble des jeunes et 87,7% pour les jeunes de nationalité étrangère. On constate cependant que la trajectoire de réussite des R/AP est un peu moins linéaire comparé à l'ensemble des jeunes de Suisse (par exemple, plus de réussite après un échec à l'examen ou après une réorientation, voire après un redoublement).

La réussite à six ans est légèrement plus élevée pour les hommes que pour les femmes (87,4% versus 84,8%). Des analyses complémentaires montrent que c'est parmi les quelques femmes entrées dans une formation du degré secondaire II et qui ont eu un enfant depuis leur arrivée en Suisse (moins de 30 cas), que le pourcentage d'abandon de formation est élevé. Dans l'ensemble, ces différences restent très faibles en comparaison avec les différences observées au niveau de l'entrée en formation (cf. graphiques G1 et G5).

Si l'on se focalise uniquement sur la formation la plus suivie par les jeunes R/AP, à savoir l'AFP, on constate qu'ils sont 88,3% à obtenir un titre dans les six ans suivant leur entrée dans cette filière de formation. C'est plus que les jeunes qui ont été scolarisés en Suisse et qui sont entrés dans une AFP au cours des mêmes années (85,1%). Le taux de réussite des jeunes R/AP qui

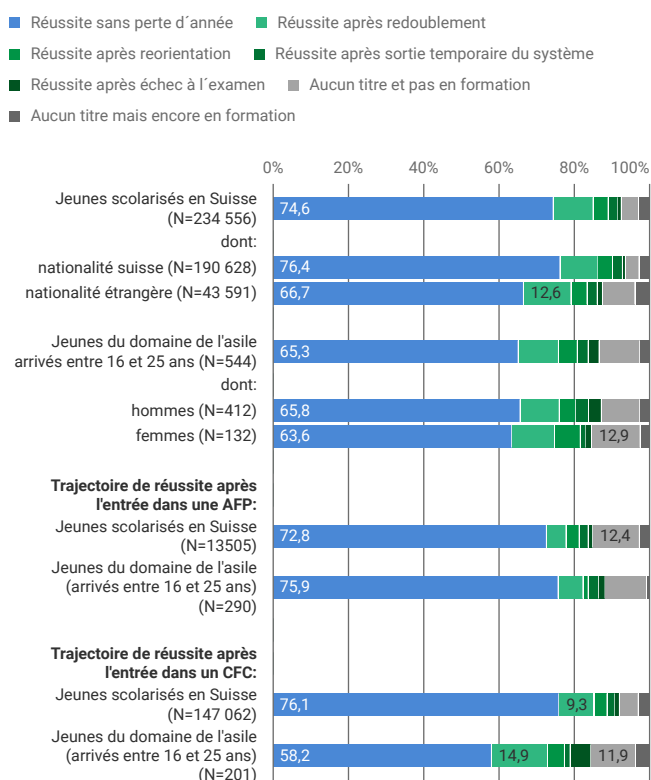
¹⁶ Cette première formation certifiante les mènera peut-être plus tard vers d'autres formations, notamment un CFC. À titre de comparaison, sur l'ensemble des jeunes qui ont été scolarisés en Suisse, 5% entrent dans une AFP dans les deux ans après la fin de l'école obligatoire (OFS, 2016). Les tendances présentées ici sont proches de celles observées pour les jeunes R/AP arrivés une autre année sur la période 2012–2017.

sont entrés dans une formation préparant à un CFC est quant à lui un peu plus bas comparé à celui des jeunes qui ont été scolarisés en Suisse (84,6% comparé à 92,2% pour l'ensemble des jeunes scolarisés en Suisse, dont 87,3% pour ceux de nationalité étrangère).

En résumé, les jeunes R/AP qui débute une formation du degré secondaire II ont des taux de réussite qui sont très proches de ceux des jeunes qui ont suivi leur scolarité obligatoire en Suisse, alors qu'ils sont arrivés en Suisse après la fin de la scolarité obligatoire.

Taux de réussite d'un titre du degré secondaire II à six ans des entrants au degré secondaire II entre 2015 et 2017 G8

Périmètre en lien avec le domaine de l'asile : ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du domaine de l'asile arrivés à partir de 2012 en Suisse et qui résidaient toujours en Suisse cinq ans après leur arrivée.



Note : la « réussite sans perte d'année » correspond à une réussite dans le temps réglementaire. Les autres catégories de réussite ont donc nécessité un temps supplémentaire.

État des données : 04.11.2024
Source : OFS – LABB ; SYMIC

gr-f-15.10.03.01-24
© OFS 2024

Première certification: vision d'ensemble

Bien que les jeunes R/AP qui accèdent à une formation certifiante réussissent très souvent leur formation, il est difficile d'estimer comment cette population dans son ensemble se situe vis-à-vis de la formation par rapport au reste des jeunes qui résident en Suisse. En effet, les analyses réalisées jusqu'à présent ne sont

pas applicables aux jeunes ayant suivi leur scolarité obligatoire en Suisse (car ces analyses ont porté sur des jeunes arrivés en Suisse après la fin de la scolarisation obligatoire).

Afin de mieux situer les jeunes R/AP par rapport aux autres jeunes de Suisse, nous proposons dans cette section d'analyser le parcours de formation des jeunes R/AP qui ont été scolarisés dans l'école obligatoire en Suisse. Ce sont donc des jeunes qui résident en Suisse depuis au moins l'âge de 15 ans¹⁷. Nous reprenons la méthodologie développée dans une précédente publication (OFS, 2022) s'intéressant à l'obtention d'un titre du degré secondaire II par les jeunes qui ont eu 15 ans. Il s'agit donc de jeunes qui ont été scolarisés en Suisse, que ce soit pour l'ensemble de l'école obligatoire ou seulement la dernière année. Cette analyse comptabilise le pourcentage de jeunes qui ont obtenu un titre du degré secondaire II dans les dix ans après la fin de l'école obligatoire. Ici cette analyse est appliquée aux jeunes qui ont terminé l'école l'obligatoire en Suisse entre 2012 et 2014 mais sur une période de neuf ans (soit jusqu'à l'âge de 24 ans) et est déclinée en fonction de la nationalité et statut de séjour à l'âge de 15 ans (cf. graphique G9).

90,8% des jeunes ont obtenu un premier titre du degré secondaire II dans les neuf ans après la fin de la scolarité obligatoire. Pour les personnes de nationalité suisse, le pourcentage s'élève à 92,7%. Il est plus bas pour les jeunes de nationalité étrangère et varie en fonction du statut de séjour à l'âge de 15 ans. Ainsi, les étrangers qui ne relèvent pas du domaine de l'asile sont 83,5% à avoir obtenu un titre du degré secondaire II dans les neuf ans après la fin de la scolarité obligatoire, contre 69,9% pour les jeunes issus du domaine de l'asile. Ce taux varie fortement selon le statut de séjour : il vaut 77,3%, 66,8% et 65,2% respectivement pour les réfugiés reconnus, les personnes admises à titre provisoire et les requérants d'asile.

Certains R/AP n'accèdent donc pas du tout à une formation certifiante à partir du moment où ils sont admis à résider en Suisse. S'il est difficile de fournir des explications précises quant à cette situation, on peut supposer que divers obstacles peuvent rendre difficile l'accès à une formation (par exemple : difficultés scolaires, manque d'information, manque de ressources financières, manque de solutions de garde d'enfant, problèmes de santé, etc.).

Ces pourcentages doivent aussi se comprendre sous l'angle du parcours d'intégration, qui bien souvent implique des trajectoires de formation plus longues que la période d'analyse présentée ici. En effet, ces pourcentages pourraient être plus élevés si une période d'analyse plus longue était prise en compte.

Ces observations sont bien entendu valables uniquement pour les jeunes arrivés avant l'introduction de l'AlS et devraient évoluer dans les prochaines années. En effet, beaucoup de mesures¹⁸ sont actuellement mises en place tant par la Confédération que les cantons pour favoriser l'intégration des jeunes R/AP.

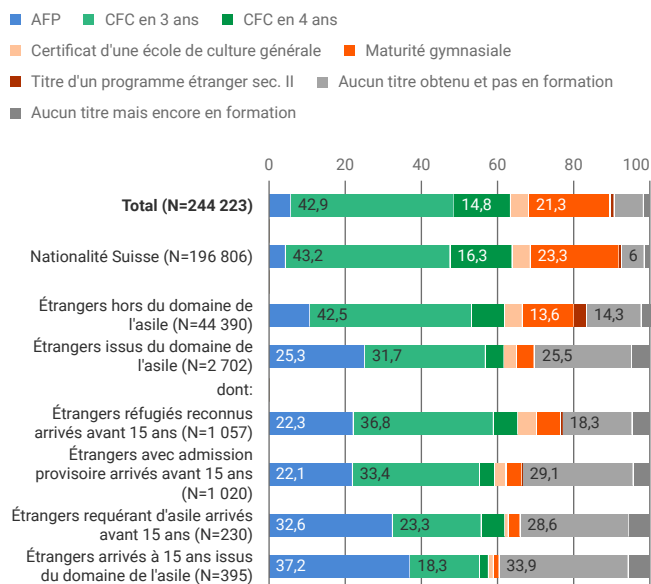
¹⁷ Certains sont arrivés à 15 ans tandis que d'autres ont passé toute leur enfance en Suisse.

¹⁸ Pour des informations détaillées à ce sujet, voir : www.sem.admin.ch → Intégration & naturalisation → Encouragement de l'intégration → Programmes d'intégration cantonaux et Agenda Intégration

Obtention d'un titre du degré secondaire II jusqu'à l'âge de 24 ans par les jeunes qui ont terminé l'école obligatoire en Suisse et qui ont eu 15 ans entre 2012 et 2014, en fonction du statut de séjour à l'âge de 15 ans

G9

Périmètre : ensemble des jeunes qui ont eu 15 ans entre 2012 et 2014



État des données: 04.11.2024
Source: OFS – LABB; STATPOP

gr-f-15.10.03.01-25
© OFS 2024

Références

OFS (2015). *Transitions et parcours dans le degré secondaire II – Édition 2015*. Neuchâtel

OFS (2016) *La transition à la fin de l'école obligatoire – Édition 2016*. Neuchâtel

OFS (2018). *Parcours de formation dans le degré secondaire II – Édition 2018*. Neuchâtel

OFS (2019). *Évolution démographique et conséquences pour l'ensemble du domaine de la formation. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 12.3657 – Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN du 17 août 2012*, Neuchâtel.

OFS (2022). *L'obtention d'un titre du degré secondaire II par les jeunes qui ont eu 15 ans en 2010*. Neuchâtel

Définitions

Jeunes réfugiés et personnes admises à titre provisoires

Sont considérées comme jeune réfugié reconnu ou personne admise à titre provisoire (R/AP) toutes les personnes qui sont arrivées en Suisse entre 16 et 25 ans, qui ont déposé une demande d'asile l'année d'arrivée en Suisse, qui résidaient en Suisse à la fin de l'année d'arrivée en Suisse, et qui résidaient toujours en Suisse au moins cinq ans après l'entrée sur le territoire.

Sources de données

La source de données principale est le registre longitudinal LABB. Les données du système d'information central sur la migration (SYMIC) ont été mobilisées pour identifier les jeunes issus du domaine de l'asile, tandis que les données de STATPOP ont été utilisées afin de déterminer la date d'arrivée en Suisse, et pour contrôler que la personne réside durablement en Suisse sur la période d'analyse.

Population d'analyse

voir encadré «Population d'analyse, données et définitions» en début de publication

Abréviations

AIS: Agenda Intégration Suisse

AFP: Attestation fédérale de formation professionnelle

CFC3: Certificat fédéral de capacité en trois ans

CFC4: Certificat fédéral de capacité en quatre ans

FPI: Formation professionnelle initiale

LABB: analyses longitudinales dans le domaine de la formation (www.labb.bfs.admin.ch)

PAI: préapprentissage d'intégration

SEM: secrétariat d'État aux migrations

SEMO: semestre de motivation

STATPOP: statistique de la population et des ménages

SYMIC: système d'information central sur la migration

Annexe A1: formations les plus fréquentées dans la FPI

Types de formations les plus fréquentées parmi les jeunes arrivés en 2015 et ayant entamé une formation professionnelle initiale dans les cinq ans suivant leur arrivée en Suisse

TA1

	Pourcentages	Effectifs
Filière AFP: les 10 formations les plus fréquentes		
Aide en technique du bâtiment AFP	5,9	168
Assistant/Assistante du commerce de détail AFP	5,1	145
Aide en soins et accompagnement AFP	4,9	140
Employé/Employée en cuisine AFP	4,1	116
Aide-menuisier/Aide-menuisière AFP	3,6	101
Assistant/Assistante en maintenance d'automobiles AFP	3,5	100
Aide-peintre AFP	3,1	88
Horticulteur/Horticultrice AFP	2,4	68
Logisticien/Logisticienne AFP	2,1	61
Aide-constructeur/Aide-constructrice métallique AFP	2,0	58
Total du top 10 des AFP	36,7	1045
Total des AFP sur l'ensemble des entrées en formation certifiante	60,2	1714
Filière CFC en 3 ans: les 5 formations les plus fréquentes		
Électricien/Électricienne de montage CFC	4,7	135
Assistant/Assistante en soins et santé communautaire CFC	2,7	78
Installateur/Installatrice sanitaire CFC	1,5	42
Logisticien/Logisticienne CFC	1,3	36
Mécanicien/Mécanicienne en maintenance d'automobiles CFC	1,2	33
Total du top 5 des CFC en 3 ans	11,4	324
Total des CFC en 3 ans sur l'ensemble des entrées en formation certifiante	27,9	794
Filière CFC en 4 ans: les 5 formations les plus fréquentes		
Installateur-électricien/Installatrice-électricienne CFC	1,2	33
Informaticien/Informaticienne CFC	0,7	21
Carrossier-tôlier/Carrossière-tôlière CFC	0,7	20
Polymécanicien/Polymécanicienne CFC	0,6	18
Dessinateur/Dessinatrice CFC	0,6	18
Total du top 5 des CFC en 4 ans	3,9	110
Total des CFC en 4 ans sur l'ensemble des entrées en formation certifiante	7,7	220
Total des autres formations certifiantes hors FPI	4,2	119
Total	100,0	2847

Sources: LABB – SYMIC 2024. Périmètre: ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans issus du domaine de l'asile arrivés en 2015 en Suisse et qui résidaient toujours en Suisse cinq ans après leur arrivée.

© OFS 2024

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Julie Falcon, OFS, tél. +41 58 460 51 82
julie.falcon@bfs.admin.ch

Rédaction: Julie Falcon, OFS; Jacques Babel, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 15 éducation et science

Langue du texte original: français

Mise en page: Publishing et diffusion PUB, OFS

Graphiques: Publishing et diffusion PUB, OFS

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2024
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 2342-2400

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030